

possible d'assurer la sécurité des membres des équipes permanentes de la Commission internationale au Nord-Vietnam. Le Gouvernement de la République démocratique du Vietnam s'est fixé comme politique de respecter et d'appliquer correctement l'Accord de Genève de 1954 sur le Vietnam. Mais, pour les raisons de sécurité mentionnées ci-dessus, le Haut Commandement de l'Armée populaire du Vietnam se sent obligé de demander à la Commission internationale de retirer sans retard ses équipes permanentes du Nord-Vietnam. Je saisis cette occasion pour vous réitérer, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres de la Commission internationale, les assurances de ma très haute considération.

---

Secrétariat général